Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_06-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 27

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_06-DE

2026-02-26-06 Logement social : règlement d'attribution de subventions pour la production de logements sociaux

Avant le vote de la délibération, Monsieur Didier Guillon a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz souhaite soutenir la production de logements locatifs sociaux.
A cet effet, l'orientation « Accroître et diversifier le parc de logements », propose, dans son action 3 « Développer et diversifier le parc locatif social », la mise en place d'un dispositif de soutien financier à la création de logements sociaux au bénéfice des opérateurs engagés dans la réalisation de logements sociaux. Ce dispositif vise à renforcer l'offre sur le territoire et répondre aux objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat.

Cette aide vise les programmes financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), qui permettent de proposer des loyers adaptés aux ressources des ménages.
Une majoration spécifique est également prévue pour encourager la production de logements de petite taille (T1 à T3) permettant de mieux répondre aux besoins identifiés localement, ainsi qu'aux opérations en renouvellement urbain.

Le règlement joint en annexe a pour objet de préciser les montants et les modalités d'attribution de l'aide financière destinée à la production de logements locatifs sociaux sur le territoire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le règlement d'attribution de subvention pour la production de logements sociaux ;
Autorise le Président à signer tout document et à réaliser toute démarche se rapportant à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026